

10913

- 8 SEP. 2004

3 S
SOCIETE ANONYME
CAPITAL SOCIAL 60.000 Euros
3, Rue Elie Pelas
13.016 MARSEILLE

RCS : Marseille B 412.152.761 (97 B 1346)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 Juin 2004

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003

L'an deux Mille quatre et le 29 Juin à 11 Heures,

les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec A.R. adressée à chacun le 11 juin 2.004.

Le Commissaire aux Comptes a été régulièrement convoqué.

Il a été dressé une feuille de présence, émargée en entrant en séance, par les actionnaires présents ou leur représentant.

Monsieur Nicolas BRUNEL préside la réunion en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société H3S assurent les fonctions de scrutateurs conformément à la Loi et aux statuts.

Monsieur Jean Luc RAINAUD assure les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les cinq actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 1.194 actions, représentant plus du quart des actions ayant droit de vote; et que, par conséquent, l'assemblée est apte à prendre toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant, tel qu'il figure effectivement sur les convocations :

SCR
ND
Pw

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations sociales de l'exercice écoulé et sur les comptes consolidés;
- Rapport du Président sur le contrôle interne ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, sur les comptes consolidés et sur le rapport du Président sur le contrôle interne ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du NCC ;
- Approbation de ces rapports, bilan, comptes et comptes consolidés ;
- Affectation du résultat et fixation du dividende ;
- Quitus au Conseil d'Administration et à son Président ;
- Constatation de l'expiration du mandat des commissaires aux comptes ;
- Questions diverses ;

Le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- Les justificatifs concernant les lettres recommandées adressées aux actionnaires ainsi qu'au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire,
- L'inventaire et les comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2003,
- Les comptes annuels du groupe pour l'exercice clos le 31 Décembre 2003,
- Le rapport du président sur le contrôle interne,
- Le rapport de gestion de la société et du groupe,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes, le rapport du président sur le contrôle interne et sur les conventions,
- Le projet des résolutions.

Le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés, à l'exception de l'inventaire, ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition conformément aux dispositions légales et statutaires

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil sur les opérations sociales de l'exercice écoulé et de son rapport sur le contrôle interne.

Il commente ensuite les bilans, les comptes de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Il donne, ensuite, lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Un large débat s'ensuit et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président sur le contrôle interne et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, les comptes annuels de l'exercice clos le : **31 Décembre 2003**,

et se soldant par un bénéfice de : 293.228 €

Statuant spécialement en application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale approuve expressément le montant global, s'élevant à 17.806 €, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés y afférent.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE :
VOTE POUR UNANIMITE
VOTE CONTRE.....
ABSTENTION.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2.003 de la façon suivante :

- Report à nouveau de l'exercice précédent :	58 528,59 €
- Résultat de l'exercice :	293 228,13 €

Total égal au résultat distribuable :	351 756,72 €
---------------------------------------	--------------

- Dotation des autres réserves ordinaires :	250 000,00 €
- Report à nouveau de l'exercice :	101 756,72 €

Total égal au résultat distribuable :	351 756,72 €
---------------------------------------	--------------

Conformément à la loi, le Président rappelle que pour chaque action le montant des dividendes distribués sur les trois derniers exercices a été de :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende brut
2.000	57,17 €	28,58 €	87,75 €
2.001	57,00 €	28,50 €	85,50 €
2.002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

VOTE POUR UNANIMITE

VOTE CONTRE.....

ABSTENTION.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les résolutions commencées, nouvelles ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2.003, visées par les articles L 225-38 et suivants de NCC, telles que mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

VOTE POUR UNANIMITE

VOTE CONTRE.....

ABSTENTION.....

Les parties intéressées ne pouvant participer au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration et à son Président pour leur gestion jusqu'au : 31 décembre 2.003.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE :

VOTE POUR UNANIMITE

VOTE CONTRE.....

ABSTENTION.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant l'expiration du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant décide de :

Titulaires : PRICE WATER HOUSE COOPERS AUDIT SA
domicilié : 32, Rue Guersant – 75.017 PARIS

TEBOUL CONSULTING

domicilié : 64, Castors Isabellà ,13.240 Septème les Vallons

Suppléants : Monsieur Yves NICOLAS,
domicilié : 32, Rue Guersant, 75.017 PARIS

Conseil Méditerranée
domicilié, 144, rue Rabelais, 13.016 Marseille

Jusqu'au jour de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2.009

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE :

VOTE POUR UNANIMITE

VOTE CONTRE.....

ABSTENTION.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes, pour procéder aux formalités de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 Heures 30. De tout ce que dessus, le bureau a dressé le présent procès-verbal et l'a signé.

Monsieur Nicolas BRUNEL

Monsieur Philippe NASARRE

Monsieur Jean Luc RAINAUD